



PROCÈS-VERBAL DE TRANSFERT D'IMMOBILISATIONS

Entre les syndicats PYREN'EAU et SEABB



Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 064-200081396-20260908-06_2026_09-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical de PYREN'EAU en date du 16 septembre 2026,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre en date du 08 Septembre 2026,

Entre les soussignés :

- **Le Syndicat Transfère**ur : PYREN'EAU, représenté par son Président, Didier LARRAZABAL, dûment habilité.
- **Le Syndicat Bénéficiaire** : Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre représenté par son Président, Alain TREPEU, dûment habilité.

Il est dressé le présent procès-verbal pour constater le transfert de propriété, de droits et d'obligations des biens immobiliers et/ou mobiliers désignés ci-après.

1. Désignation comptable et technique des biens transférés

Désignation du bien	Numéro d'inventaire	Date de mise en service	Valeur Historique d'Origine (€ HT)	Cumul des Amortissements antérieur (€)	Valeur Nette Comptable (VNC €)
Fourniture et pose Conduite inox DN100 et DN125 et équipements associés	2026-CE- MONASSUT-1		7 391,00 €	0,00 €	7 391,00 €
Fourniture et pose Conduite fonte DN125 et équipements associés	2026-2401- MONASSUT		6 678,58 €	0,00 €	6 678,58 €

2. Conditions juridiques et financières

- **Date d'effet juridique** : Le transfert de la propriété, des risques et de la garde des biens est fixé au **01/11/2026**.
- **Modalité financière** : Le transfert est réalisé **à titre gratuit** (valeur comptable nette), conformément aux règles de transfert de compétences entre établissements publics.

3. Destination des pièces comptables

Le présent procès-verbal, accompagné de la fiche ouvrage, la copie des factures sera transmis aux comptables publics respectifs de chaque établissement pour la passation des écritures d'ordre budgétaire.

Fait à Soumoulou,
le 09/09/2026, en 2 exemplaires originaux (un pour chaque syndicat).

Pour le Syndicat Transféréur	Pour le Syndicat Bénéficiaire
Le Président, Didier LARRAZABAL	Le Président, Alain TREPEU

Signature et cachet	Signature et cachet
---------------------	---------------------